

**COMMUNE DE FROENINGEN****PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FROENINGEN  
SEANCE DU 2 MARS 2023**

*Sous la présidence de Georges HEIM, maire*

**Présents :** Mathieu ABEGG, Vivian BAUER, Georges CLAERR Marie DORI, Michel HARTMANN, Déborah MARTINS, Yves SCHUELLER, Sonia WERTH et Frédéric ZIMMERMANN

**Absent excusé et non représenté :** Jean-Claude KLEIN  
**Absent non excusé :**

**Ont donné procuration :** Sandra BESSAGUET à Vivian BAUER  
Franck ROMANN à Georges HEIM

Le conseil municipal désigne Marie DORI, secrétaire de séance, assistée de la secrétaire de mairie, Isabelle RUST.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022
- 2.- Urbanisme
- 3.- Finances
- 4.- Règlement locaux communaux
- 5.- Divers

Le Maire ouvre la séance à 19 heures

**POINT 1 – APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2022**

Aucune remarque concernant le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 décembre 2022.  
Il est approuvé à l'unanimité.

**POINT 2 – URBANISME****➤ DECLARATION DE TRAVAUX**

- M BIECHLIN Cédric : panneaux photovoltaïques, 3 rue des Peupliers
- M BAYLE Patrice : pergola, 6 rue de la Colline
- M BOTTLAENDER Julien : piscine et clôture, 10 rue du Panorama
- M FREYDIGER Frédéric : véranda, 59, rue Principale
- M MATZ Sylvain : piscine, 5, rue des Grains

**➤ PERMIS DE CONSTRUIRE**

- M MULLER Pierre : construction d'un abri fermé
- M YILMAZ Erol : maison Grossacker II

**➤ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

- M ERTLEN Pascal à M SPEITEL GOLTZ Alexandre : terrain et forêt
- M KROENER -Mme MAILLARD à M HAMEL Hugo, maison d'habitation

**POINT 3 FINANCES****LOCATION**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait signé avec l'association « Cercle des Loisirs de Froeningen » une convention d'occupation du bâtiment périscolaire situé 20 rue Principale et appartenant à la commune. Cette convention est reconductible tacitement.

Le loyer annuel est de 300 euros.

Une autre association « Pétanque Club de Froeningen » dispose également de deux pièces dans ce bâtiment. Le maire propose de procéder, comme avec l'association « Cercle des Loisirs de Froeningen », en signant une convention d'occupation et en demandant un loyer annuel de 300 €.

Le conseil municipal,

Vu les explications de Monsieur le Maire

Décide de fixer à 300 euros annuel le loyer pour l'association « Pétanque club de Froeningen »

#### **POINT 4 – REGLEMENT LOCAUX MUNICIPAUX**

Le Maire présente au conseillers municipaux la proposition de règlement pour le bâtiment périscolaire. Plusieurs associations se rencontrant, il est important de fixer durablement les conditions d'occupation des locaux.

Après avoir donné les explications

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver ce règlement qui sera soumis aux associations.

Le conseil municipal approuve le règlement à l'unanimité

#### **POINT 5.- – DIVERS**

- Sonia WERTH informe le conseil municipal des prochaines manifestations dans la commune :  
Le 1<sup>er</sup> avril : opération Haut-Rhin Propre  
Le 3 juin : Journée Citoyenne  
Le 24 juin : Fête de la musique, avec le groupe « Les 4L », organisée par les parents d'élèves de l'école de Froeningen

Elle précise que le calendrier des manifestations se trouve dans le bulletin communal.

Vivian BAUER suggère de la faire figurer également sur le site de la commune. Marie DORI précise que c'est déjà le cas.

- Déborah MARTINS rappelle que dans la promesse de campagne de l'équipe municipale, il avait été fait mention de la création d'un verger communal. Dans le cadre du GERPLAN un dossier de subvention a été déposé. Les membres présents approuvent cette démarche.  
Sonia WERTH précise que les plantations se feront certainement en automne et que ce verger pourrait également évoluer en potager.

- Michel HARTMANN rappelle que l'éclairage de la façade de l'église est coupé depuis l'automne. Il souhaite savoir si les membres du conseil sont favorables au remplacement des projecteurs actuels par des projecteurs leds. L'obtention d'une subvention est possible.  
Mathieu ABEGG précise que l'investissement n'est pas trop important et que le remplacement peut être envisagé.

Après discussion, le conseil est favorable au remplacement des projecteurs de l'église.

• Michel HARTMANN informe le conseil municipal qu'un devis de l'ordre de 3000 € a été signé pour l'acquisition de divers équipements individuels pour la réserve citoyenne.

• Michel HARTMANN apporte des précisions sur la prochaine journée citoyenne. Afin de prêter assistance au conseil de fabrique, un atelier sera dédié au démontage des bancs de l'église. En effet, le conseil de fabrique va procéder à la réfection du sol et de ce fait les bancs doivent être démontés et vérifiés.

D'autres travaux sont également prévus lors de cette journée, tels que du marquage au sol, la mise en place de panneaux d'affichage, la création de décoration de Noël,...

• Frédéric ZIMMERMANN souhaite revenir sur le projet d'atelier communal présenté par l'ADAUHR et surtout son aspect coût. Trouvant le chiffrage exorbitant, il a souhaité faire une simulation pour un bâtiment identique dans le privé. Il s'avère que le chiffrage est totalement différent.

Toutefois, le Maire précise que l'ADAUHR n'est mandatée que pour la réalisation de l'étude. Nous ne sommes pas liés par une réalisation avec leurs services. Nous devons faire appel à un architecte par la suite. Il comprend totalement la réaction de Frédéric ZIMMERMANN, il en est de même pour l'ensemble des conseillers municipaux !

• Marie DORI informe le conseil municipal qu'une réunion s'est tenue à Illfurth le 8 février 2023 concernant la piste cyclable Illfurth -Froeningen. L'ensemble des propriétaires a été invité pour une présentation par la CEA du projet. Une étude environnementale est nécessaire, mais la CEA est confiante et évoque un démarrage pour l'automne 2024.

Le Maire rappelle que nous sommes également en relation avec la M2A pour la piste cyclable Zillisheim – Froeningen.

• Frédéric ZIMMERMANN rend le conseil municipal attentif quant à la vitesse excessive dans la rue de Galfingue. En effet, les véhicules passant devant chez lui roulent à très vive allure. Il souhaite savoir si la mise en place de chicanes peut être envisagée. Les renseignements seront pris auprès des services compétents.

• Georges CLAERR souhaite savoir si pour le dépôt des déchets verts , seul le site d'Altkirch est ouvert. En effet le site de Heidwiller a été fermé momentanément, mais le Maire précise qu'une plateforme va être réalisé par la Com Com à Hochstatt.

• Sonia WERTH informe le conseil municipal qu'un conseil d'école s'est tenu le 27 février 2023. Pour la rentrée prochaine, l'effectif prévisionnel est de 37, voire 40 élèves.

L'ensemble des parents, ainsi que la structure du Collège de l'III, sont satisfaits du nouveau mode de fonctionnement de la cantine pour les élèves de la commune. Cette organisation sera maintenue l'an prochain.

Sonia WERTH informe également le conseil municipal que notre école a pu bénéficier d'un chèque de 500 € grâce à un partenariat avec l'agence Immobilière Stark. En effet, lors de vente de biens sur la commune, un pourcentage est reversé à l'école. Cette opération est l'initiative d'une maman d'enfants scolarisés à Froeningen et agent immobilier.

Sonia WERTH signale également que l'école va entreprendre diverses actions (vente de chocolats, tombolas...) pour financer une sortie de fin d'année.

Pour conclure, le Maire remet à Mathieu ABEGG, un petit présent à l'occasion de la naissance de son fils.

Le Maire lève la séance à 20 h 15.